

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du 22 avril 2024

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le
ID : 049-200054435-20240426-DELIB_041-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres consultatifs présents : 0
Date d'envoi des éléments : 15 avril 2024

Délibération n° : 2024-041

Le lundi vingt-deux avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (10) : Jean-François Bellocq, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Christine Hamard, Didier Huchon, Annie Naud, Marie-Paule Noiriél, Henri Raulais, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (5) : Aurélie Brunet, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Marianne Guinebretière, Damien Mazé

Membres absents ayant donné une délégation de vote (1) :

Absents	Délégation de vote à
Elisabeth Pouplard	Marie-Annick Renoul

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Marie-Paule Noiriél

Les membres présents constituent la majorité des membres du Conseil d'Administration du CCAS de SEVREMOINE en exercice.

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2024 a été approuvés à l'unanimité.

D É L I B É R A T I O N S

Charte de protection des données à caractère personnel des ressources humaines

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSE DES MOTIFS

En application du règlement du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, plus communément appelé « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent répondre aux obligations en matière de protection et de garantie des données à caractère personnel.

La présente charte de protection des données à caractère personnel des Ressources Humaines a pour objectif de préciser les modalités de traitement des données à caractère personnel ainsi que les mesures prises par le CCAS de la Commune de Sèvremoine en leur qualité de responsable de traitement, pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Cette charte s'applique à toutes les données à caractère personnel relatives à la situation professionnelle (candidat, agent public, apprenti, stagiaire, etc.). Elle couvre tous les traitements effectués par le service des Ressources Humaines (RH) que sont, à titre d'exemple, les données relatives au recrutement, à la gestion administrative du personnel, de l'organisation du travail, etc.

La charte présente, également, les données recueillies lors du traitement ainsi que leurs destinations. Parallèlement, elle engage le CCAS de la Commune de Sèvremoine à prendre toutes les mesures visant à assurer la sécurité techniques et organisationnelles adéquates afin de garantir l'intégrité, la disponibilité et la sécurité des données personnelles. Aux fins de garantir la protection des données, elle rappelle les droits que

peuvent exercer les personnes selon leurs situations professionnelles : droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation et droit de demander.

Après validation par le Conseil d'administration, une note de service à destination de l'ensemble des agents présentera cette charte qui sera mise à disposition des agents du CCAS de la commune de Sèvremoine par un affichage sur les différents sites ainsi qu'une mise en ligne sur intranet. Elle sera également disponible sur le site internet de la commune notamment pour les candidats.

DELIBERATION

VU le Règlement européen 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

VU la présentation en Comité social territorial du 5 avril 2024,

CONSIDERANT que la nécessité de mettre en place une charte de protection des données à caractère personnel afin d'assurer une garantie et une sécurité des données transmises aux services des ressources humaines et plus globalement au sein de la collectivité,

Le Conseil d'administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **APPROUVE** la charte de protection des données à caractère personnel relatives aux Ressources humaines.
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.

En Mairie de Sèvremoine,

Le 24 avril 2024



Claudine Gossart
Vice-Présidente du CCAS de SÈVREMOINE

Signé électroniquement par
Claudine Gossart
Date de signature : 29/04/2024
Qualité : Vice-Présidente du CCAS
de Sèvremoine